

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2022

07

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 14 avril 2022
Convocation du : 12 avril 2022

Nombre de Conseillés :

En exercice : 17
Présents : 4
Votants : 8

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix heures trente, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués par la vice-présidente, se sont réunis en salle de réunion sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2022

Présents : Véronique CORTINOVIS, Annie MACIOCIA, Catherine BARCELLINO, Eliane PAYA.

Représentés :

Christine THOMAS a donné procuration à Véronique CORTINOVIS
Dominique GOYARD a donné procuration à Annie MACIOCIA
Edith MAGAT a donné procuration à Catherine BARCELLINO
Nathalie THIMEL-BLANCHOZ a donné procuration à Véronique CORTINOVIS

Absents :

Caroline Terrier, Christine Perez, Valérie Berger, Anne-Sophie Rampon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Janine Gourdin, Nadia Nasri, Nicole Rampon

Secrétaire de Séance :

Annie Maciocia

Madame la Vice-présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration les propositions budgétaires pour l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	320 277.84 €
Recettes	320 277.84 €

Section d'investissement

Dépenses	43 602.55 €
Recettes	43 602.55 €

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOpte le Budget Primitif 2022 présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Vice-présidente

Véronique CORTINOVIS

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 4
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES :
 Pour : 8
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 12/04/2022

Présenté par Le Président (1),
A Beynost, le 14/04/2022
Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Beynost, le 14/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Beynost, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

Me CONTINOUIS V.

BUSOLINO

PAYA

MACIOCI'A



